



## 4<sup>ÈME</sup> DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LA POLITIQUE FISCALE : UNE COLLABORATION ENTRE LE FORUM SUR L'ADMINISTRATION FISCALE AFRICAINE ET LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

### DROITS D'IMPOSITION DE L'AFRIQUE DANS LE NOUVEL ORDRE MONDIAL & EFFETS DE LA COVID-19 : LE RÔLE DES RESPONSABLES DE LA POLITIQUE FISCALE ET DES ADMINISTRATEURS FISCAUX

26 – 27 AOÛT 2020

(UNE CONFÉRENCE VIRTUELLE)

#### NOTE CONCEPTUELLE

##### 1. INTRODUCTION

Le Forum sur l'Administration Fiscale Africaine (ATAF), en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine, et avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), organise le 4<sup>ème</sup> Dialogue de Haut Niveau sur la Politique Fiscale intitulé **Droits d'Imposition de l'Afrique dans le nouvel ordre mondial et effets de la COVID-19 : Le Rôle des responsables de la politique fiscale et des administrateurs fiscaux**. La conférence virtuelle se déroulera sur deux jours et réunira des décideurs fiscaux, des administrateurs fiscaux, des partenaires au développement, des experts en fiscalité, des universitaires, des OSC et des organismes de recherche. La réunion vise à discuter et à proposer des solutions pour les États africains à la lumière des défis concernant la crise de la COVID-19 et ce que cela signifie en ce qui concerne les discussions mondiales relatives à l'économie numérique. Le deuxième jour, une session spéciale **sur la fiscalité et le genre – L'impact de la COVID-19** ; se tiendra en collaboration avec le Département Britannique du Développement International (DFID) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

##### 2. CONTEXTE

Depuis mars 2020, le monde et notre mode de vie sont perturbés par la crise de COVID-19. Alors que le virus se propageait dans le monde entier, les gouvernements ont mis en œuvre des mesures sans précédent pour endiguer la pandémie, l'activité économique mondiale a chuté, entraînant une récession mondiale, une réduction des recettes fiscales et une augmentation du chômage. Bien que, jusqu'à présent, l'Afrique ait été moins touchée, du point de vue des taux d'infection et de mortalité, nos économies ont été touchées. Le commerce international et le commerce entre les États africains et d'autres pays ont considérablement diminué à cause des mesures de confinement, des restrictions de mouvement et de la fermeture des frontières et des aéroports. Selon l'UA (2020b), la croissance du PIB de l'Afrique devrait diminuer entre -4,9% et -2,1% en 2020, ce qui conduirait à une réduction entre 135 milliards USD et 204 milliards USD par rapport au PIB avant la COVID-19 de 2,59 trillions USD. La crise a également accru la pauvreté, car la



Banque Africaine de Développement (PEA révisée, 2020b) estime que la COVID-19 poussera entre 28,2 millions et 49,2 millions d'Africains de plus dans l'extrême pauvreté.

Comme on pouvait s'y attendre, les effets de la pandémie ont eu un impact négatif sur les efforts de mobilisation des recettes intérieures (MRI), car les pays africains font état d'une réduction des recettes fiscales. En outre, la pandémie a aggravé la perte de recettes fiscales car nous constatons une baisse des recettes provenant en particulier des secteurs non numérisés, dont les pays africains dépendent principalement pour les recettes fiscales. La baisse des prix et de la demande de produits de base ainsi que l'impact de la pandémie sur les secteurs des voyages et du tourisme ont entraîné des pertes de recettes pour de nombreux pays africains. Les pays africains producteurs de pétrole ont été les plus touchés, avec des pertes de recettes pouvant atteindre 80 pour cent.<sup>1</sup> Pour combler cet écart budgétaire, les pays africains doivent repenser leurs politiques économiques et budgétaires afin de s'assurer que la reprise après la COVID-19 est plus rapide, avec un impact plus significatif sur la vie de leurs citoyens. En ce qui concerne la politique fiscale et les mesures d'administration fiscale, le moment est plus que jamais crucial pour les fiscalistes du continent de collaborer et de mettre en œuvre des mesures fiscales qui établiront des recettes qui non seulement contribueront au développement économique des États africains, mais combleront le fossé de la réduction de l'aide, étant donné que cela aussi est susceptible de diminuer au fur et à mesure que les bailleurs de fonds travaillent à leur propre redressement.

Bien que la crise de COVID-19 ait eu un impact sur nos vies, nos économies et nos moyens de subsistance, la crise nous a également rendus plus dépendants des services numériques, car ceux-ci restent les plus réalisables compte tenu de la nécessité de distanciation sociale. Par exemple, ces derniers mois, nous avons assisté à une augmentation dans l'adoption de services de vidéoconférence tels que Zoom. Alors que les citoyens africains continuent d'acquérir davantage de services numériques, la croissance, l'expansion et la présence à distance des multinationales numériques en Afrique continueront d'avoir un impact sur les recettes fiscales sur le continent. Au cours des dernières années, grâce au Cadre inclusif de l'OCDE sur le BEPS, cent trente-sept (137) pays, dont vingt-cinq (25) pays africains, travaillent ensemble pour trouver une solution mondiale consensuelle aux défis fiscaux découlant de l'économie numérique. Cependant, bien qu'il ait été prévu qu'une solution soit trouvée d'ici octobre 2020, la perturbation de la crise causée par la COVID-19 et les différends entre les États-Unis et d'autres pays tels que la France qui prévoient de mettre en œuvre une mesure provisoire de taxe sur les services numériques ont affecté ce calendrier.

<sup>1</sup>UA (2020). Rapport relatif à la téléconférence du Comité des Quinze (F15) Ministres des Finances et Envoyés Spéciaux pour la COVID-19, 6 mai 2020.

Alors que les pays africains cherchent à élargir leur assiette fiscale pour percevoir des recettes suffisantes afin de se remettre du ralentissement économique causé par la COVID-19, certains ont envisagé diverses options pour taxer les services numériques. Récemment, dix (10) pays africains – le Kenya, le Nigéria, l’Afrique du Sud, l’Égypte, la Tanzanie, Maurice, l’Ouganda, le Cameroun, le Ghana et le Zimbabwe - ont mis en œuvre ou indiqué qu’ils envisageaient de mettre en œuvre des approches fiscales directes ou indirectes unilatérales pour taxer l’économie numérique.

Il est important de noter que l’ATAF continue de fournir un appui technique à ses membres concernant les défis fiscaux découlant de l’économie numérique. Cinq (5) notes techniques, une opinion sur l’Approche unifiée du Cadre inclusif et une note d’orientation sur la taxe sur les Services Numériques (disponibles sur le site Web de l’ATAF <https://events.ataftax.org/index.php?page=documents&folder=18>) ont été élaborées, comme guides à l’intention des membres et fournissent des options pour des contributions significatives lors de diverses interventions des parties prenantes. Il est donc essentiel que les pays africains se rencontrent et définissent une orientation politique claire qui guidera les contributions techniques et les interventions dans l’élaboration des propositions au niveau mondial, et discutent de l’impact des multiples options d’imposition de l’économie numérique. C’est pour cette raison, et le besoin plus pressant d’augmenter les recettes fiscales résultant de l’effet négatif de la COVID-19, que le 4<sup>ème</sup> Dialogue de Haut Niveau sur la Politique Fiscale mettra l’accent sur la collaboration entre la politique fiscale et l’administration fiscale afin de garantir que les droits d’imposition africains soient poursuivis, et quelles difficultés auxquelles l’Afrique doit attention et à résoudre. Le thème offre également aux décideurs fiscaux et aux administrateurs fiscaux l’occasion de tracer la voie à suivre pour collaborer à l’amélioration des politiques fiscales qui entraînent une augmentation des recettes sur le continent ; ce qui est l’objectif principal du Projet de Lien.

### 3. DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LA POLITIQUE FISCALE

Ce Dialogue de Haut Niveau a pour objectif de rassembler les principaux acteurs des Ministères des Finances et des Administrations Fiscales d’Afrique, ainsi que d’autres acteurs clés afin de mettre en place un projet de réseau. Ce réseau améliorera la coordination des décisions et des mesures en matière de politique fiscale et d’administration fiscale dans un environnement fiscal mondial en constante mutation. Par le biais d’un processus consultatif et d’un dialogue, la réunion définira les priorités ainsi que les principales questions liées à la fiscalité en vue de la collaboration entre les Ministères des Finances et les Administrations Fiscales. Le cadre permettra ainsi de s’assurer d’un engagement critique sur les objectifs, l’impact et la mise en œuvre des politiques fiscales clés.

#### 4. OBJECTIFS DU DIALOGUE

Les objectifs du dialogue sont résumés comme suit :

- Créer une plateforme permettant aux décideurs fiscaux et aux fonctionnaires des administrations fiscales du continent de collaborer à l'amélioration des décisions en matière de politique fiscale qui auront un impact sur les efforts de Mobilisation des Recettes Intérieures.
- Améliorer les systèmes fiscaux africains à travers le partage d'idées, des innovations et des stratégies mises en œuvre avec succès dans d'autres juridictions.
- Un plaidoyer pour que les défis fiscaux africains soient abordés sur la scène mondiale et la poursuite de plus de droits d'imposition des pays africains, y compris l'imposition de l'économie numérique et le projet BEPS.
- Renforcer les capacités des agents du fisc sur le continent par le biais des interactions au moyen de conférences, de réseautage, de documents d'orientation et de collaborations individuelles.
- Une discussion sur le genre et l'accès économique, avec des implications concomitantes sur la question plus large du genre et de la fiscalité.
- Mettre à profit des solutions et le partage d'idées sur les stratégies et les initiatives de MRI, en particulier après la crise de COVID-19.

#### 5. PUBLIC CIBLE

Le Dialogue de Haut Niveau s'adresse aux hauts fonctionnaires des Ministères des Finances africains (Ministres, Secrétaires Permanents/Directeurs Généraux) et aux Administrations Fiscales (Commissaires Généraux/Commissaires Généraux Adjointes). Des représentants de haut niveau d'organisations internationales et continentales seront invités à faire des contributions à la compréhension des questions à débattre. Parallèlement, le pouvoir législatif, le monde universitaire, la société civile, les organisations de recherche échangeront non seulement en matière de réformes juridiques et d'autres réformes politiques, mais également en termes de plaidoyer nécessaire pour réaliser le changement nécessaire.

#### 6. STRUCTURE DU DIALOGUE

Le dialogue se déroulera à travers des débats avec les principaux acteurs en matière de politique fiscale (Secrétaires Permanents), les Institutions de la Famille des Finances (Administrations Fiscales, Banques Centrales) et les institutions africaines clés (par exemple la CUA, la CEA, le NEPAD, le PHN, le PAP) au cours desquels un domaine spécifique de

préoccupations concernant la fiscalité des pays africains sera présenté et un dialogue de haut niveau s'ensuivra. La réunion se déroulera **virtuellement** sur deux jours et comportera au total six sessions à panels.

Les tables rondes porteront sur des thèmes tels que :

- Un consensus mondial sur l'imposition de l'économie numérique est-il encore possible : Existe-t-il des options pour l'Afrique ?
- Mobilisation des Recettes Intérieures en Afrique – Enseignements clés tirés de la pandémie de COVID-19.
- L'Impact de la ZLECA sur le Commerce et les Recettes Fiscales des États africains.
- Définir la Politique Fiscale en Afrique – Qui devrait être impliqué ?
- Une Approche Collaborative en vue de l'Amélioration de la Mobilisation des Recettes Intérieures en Afrique.
- La Fiscalité et le Genre ainsi que l'Impact de la COVID-19.

## 7. RÉSULTATS ATTENDUS

- Une meilleure connaissance du débat mondial actuel sur l'imposition de l'économie numérique et les questions BEPS, et des conseils sur la façon dont l'Afrique doit procéder lors dudit débat
- Un consensus sur un cadre de définition de la politique fiscale qui renforce la collaboration entre les décideurs fiscaux et les administrations fiscales, mais qui tient également compte des contributions d'autres parties prenantes telles que les acteurs du secteur privé.
- Profiter de solutions, d'idées et de stratégies sur la façon dont les pays africains peuvent se préparer aux tendances fiscales actuelles, notamment les défis liés à l'imposition de l'économie numérique, la crise de COVID-19 et la ZLECA.
- Recommander des approches que les pays africains peuvent utiliser pour influencer le débat sur les nouvelles règles fiscales sur la scène mondiale, afin de s'assurer que les pays africains ne perdent pas lorsqu'un consensus mondial sera atteint en 2020.